

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Chaux de marque CGC Red Top(MD)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro SDS</b>	53001010001
<b>Usage recommandé</b>	Neutralisation, floculation, stabilisation, polissage, mortier de maçonnerie, plâtre, stuc, peintures à fresque et lait de chaux.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la société</b>	CGC Inc.
<b>Adresse</b>	735 Fourth Line Oakville, ON L6L 5B7 A Subsidiary of USG Corporation
<b>Téléphone</b>	(English) 1-800-387-2690 (Français) 1-800-361-1310
<b>Site Web</b>	www.cgcinc.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC (613-996-6666)

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 1A
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées (Inhalation)	Catégorie 1 (reins, voies respiratoires, testicules)
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins, voies respiratoires, testicules) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

<b>Stockage</b>	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Autres dangers</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
DIHYDROXYDE ET OXYDE DE CALCIUM ET DE MAGNÉSIUM		58398-71-3	60 - 100
Tétrahydroxyde de calcium et de magnésium		39445-23-3	60 - 100
Hydroxyde de calcium		1305-62-0	30 - 60
Silice cristalline (quartz)		14808-60-7	0.0001 - 1

**Remarques sur la composition** On a retrouvé de la silice cristalline dans certains produits à un taux de détection de 0,1 % ou plus. La concentration dépend de la source de calcaire.

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

On ne retrouve aucun ingrédient supplémentaire présent qui, dans l'état actuel des connaissances du fournisseur ou dans les concentrations applicables, est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et qui, par conséquent, nécessite d'être rapporté dans la présente section.

Si elles sont disponibles, les limites d'exposition professionnelle sont indiquées à la section 8.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, qu'un personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Pratiquer le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne qui procure de l'aide. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies aériennes dégagées. Desserrer tout vêtement serré comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

#### Contact avec la peau

Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée abondamment à l'eau. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Nettoyer les chaussures à fond avant de réutiliser.

#### Contact avec les yeux

Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en soulevant occasionnellement les paupières inférieures et supérieures. Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer si présentes. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

#### Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Retirer les dentiers s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la substance et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Cesser si la personne exposée se sent mal, car un vomissement peut être dangereux. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies aériennes dégagées. Desserrer tout vêtement serré comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes incluent démangeaison, brûlure, rougeur et déchirure. Peut irriter les voies respiratoires. Les effets d'une exposition par inhalation peuvent comprendre un mal de gorge, une toux, une sensation de brûlure, un essoufflement et une respiration laborieuse. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une douleur, une irritation, une rougeur ou des cloques. L'ingestion peut provoquer des vomissements, des nausées ou autres effets systémiques.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Traiter de manière symptomatique. Communiquer immédiatement avec un spécialiste du traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Informations générales**

Il ne faut entreprendre aucune action qui comporte un risque personnel ou sans avoir suivi une formation appropriée. Si on soupçonne que des fumées sont toujours présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Pratiquer le bouche-à-bouche sans une barrière appropriée peut se révéler dangereux pour la personne qui procure de l'aide. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés**

Utilisez un agent extincteur approprié pour le feu environnant.

**Agents extincteurs inappropriés**

Aucuns connus.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Aucun danger d'incendie ou d'explosion.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un équipement protecteur approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet fonctionnant en mode de pression positive.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies**

Aucune mesure particulière requise.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Ne prendre aucune mesure qui représente un risque personnel ou sans avoir suivi une formation adéquate. Empêcher le personnel non requis et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Placer les récipients hors de la zone de déversement. Approcher un rejet contre le vent. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Remarque : Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter la dispersion et l'écoulement de surface du produit déversé et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Porter un équipement de protection individuelle approprié (consulter la section 8). Éviter l'exposition — se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Porter un respirateur approprié en cas de ventilation inadéquate. Garder dans le récipient d'origine ou dans un autre récipient approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible et garder le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux.

Manger, boire et fumer doit être interdit dans les aires où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine protégé du rayonnement solaire direct dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (voir Section 10), des aliments et des boissons. Stocker pour minimiser la formation de poussière. Maintenir le récipient hermétiquement fermé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et stockés à la verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup>	Poussière respirable.

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

Les émissions de l'équipement de ventilation ou de fabrication doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la réglementation de la protection de l'environnement.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, de la fumée, des gaz, des vapeurs ou un brouillard, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour garder l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées ou réglementaires. Des contrôles d'ingénierie peuvent se révéler nécessaires pour maîtriser les risques primaires et secondaires associés à ce produit.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Il faut utiliser un équipement de protection oculaire conforme à une norme appropriée quand une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter une exposition aux éclaboussures liquides, aux brouillards, aux gaz et aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	En tout temps, il faut porter des gants imperméables résistants aux produits chimiques et conformes aux normes approuvées lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques en indique la nécessité. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
<b>Autre</b>	Il faut sélectionner l'équipement de protection personnel pour le corps en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et il doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un respirateur avec filtre contre les matières en suspension correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que c'est requis. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou attendus, la dangerosité du produit et les limites de fonctionnement en toute sécurité du respirateur choisi. Porter un respirateur approprié approuvé par le NIOSH lorsque la ventilation est inadéquate et que les limites d'exposition professionnelle sont dépassées.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucune.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Il faut utiliser des techniques appropriées pour retirer des vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre fine.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Sucré, De type sol.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	12.5 (Solution saturée) à 25 °C
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.

<b>Densité relative</b>	2.2 - 2.6
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	0.1 g/100g à 20 °C
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	345 °C (653 °F)
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>COV (% en poids)</b>	0 % p/p

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune donnée d'essai particulière à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucuns connus.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Eau. Acides, composés réactifs fluorés, bromés ou phosphoreux; aluminium, poudres métalliques réactives; anhydrides acides organiques; composés nitro-organiques; composés interhalogénés et matières comburantes
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucuns connus.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Ingestion</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'ingestion.

<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes incluent démangeaisons, brûlures, rougeurs et larmoiements. Peut irriter les voies respiratoires. Les effets d'une exposition par inhalation peuvent comprendre un mal de gorge, une toux, une sensation de brûlure, un essoufflement et une respiration laborieuse. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une douleur, une irritation, une rougeur ou des cloques. L'ingestion peut provoquer des vomissements, des nausées ou autres effets systémiques.
--	---

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	7340 mg/kg

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque une irritation cutanée.
---	----------------------------------

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
---	--

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)	Irritant
--------------------------------------	----------

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
-------------------------------------	---

<b>Sensibilisation cutanée</b>	Données non disponibles.
--------------------------------	--------------------------

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucun effet important ou danger critique connu.
---	---

**Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer par inhalation. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

#### **Carcinogènes selon l'ACGIH**

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérigène pour l'homme.

#### **Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène**

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) Probablement cancérigène pour l'homme.

#### **Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

SILICE, CRISTALLINE-.ALPHA.-QUARTZ, FRACTION RESPIRABLE (CAS 14808-60-7) Probablement cancérigène pour l'homme.

#### **Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène**

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) Effet cancérigène suspecté chez les humains.

#### **Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) 1 Cancérigène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Risque avéré d'effets graves pour les organes (reins, voies respiratoires, testicules) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

**Danger par aspiration** Données non disponibles.

## **12. Données écologiques**

### **Écotoxicité**

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Hydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50 Clarias gariepinus	33.8844 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradation** Données non disponibles.

**Potentiel de bioaccumulation** Données non disponibles.

**Mobilité dans le sol** Données non disponibles.

**Autres effets nocifs** Aucun effet important ou danger critique connu.

## **13. Données sur l'élimination**

**Instructions pour l'élimination** La production de déchets doit être évitée ou minimisée lorsque c'est possible. Les contenants ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés d'une manière sécuritaire. Éliminer les produits de surplus et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. L'élimination de ce produit, de cette solution ou de tout sous-produit doit se conformer en tout temps aux exigences de la réglementation sur la protection environnementale et l'élimination des déchets, ainsi qu'aux exigences des autorités locales régionales. Éviter la dispersion et l'écoulement de surface du produit déversé et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les canalisations et les égouts. Il ne faut pas éliminer les déchets non traités aux égouts, sauf s'ils sont pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Il faut prendre des précautions lors de la manutention de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.

**Règlements locaux d'élimination** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

## **14. Informations relatives au transport**

### **TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### **IATA**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon** Non disponible.

**l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC**

**Informations générales**

Transport à l'intérieur des installations de l'utilisateur : toujours transporter dans des récipients fermés, arrimés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

**Pays ou région**

Canada

**Nom de l'inventaire**

Liste intérieure des substances (LIS)

**En stock (Oui/Non)\***

Non

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

**Date de publication** 27-Mai-2016

**Date de la révision** 06-Juin-2024

**Version n°** 02

**Autres informations** Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

**Classements NFPA** Santé: 3  
Inflammabilité: 0  
Instabilité: 1

**Classements NFPA**



**Avis de non-responsabilité**

Dans l'état actuel de nos connaissances, les informations du présent document sont correctes. Cependant, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni ses filiales n'assument une quelconque responsabilité quant à la teneur pour la complétude des informations mentionnées dans ce document. La détermination finale de la conformité de la substance à son utilisation est de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir qu'il s'agit des seuls dangers existants.